

REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DE L'ISERE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

7e CIRCONSCRIPTION

CANDIDATURE D'UNION POUR LA DEFENSE DES LIBERTES

François ROCHE

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT A LA COUR D'APPEL,
CONSEILLER GENERAL DE L'ISERE.



Remplaçant éventuel : **Claudius HULLARD**

AGREGE DE L'UNIVERSITE, PROFESSEUR AU LYCEE EMMANUEL-MOUNIER.

Qui sommes-nous ?

Me **François ROCHE** est Avocat à la Cour d'Appel depuis 1945, et Conseiller Général de l'Isère depuis 1961. Marié et père de quatre enfants, sa famille est en grande partie originaire de notre région. Il se dépense depuis de nombreuses années au service du monde rural, de l'économie régionale et des œuvres sociales. Conseiller juridique de diverses Associations d'Anciens Combattants depuis une vingtaine d'année, il représente notre Département dans de très nombreux organismes d'intérêt général, notamment la Compagnie Nationale du Rhône, le Comité technique des transports, la Commission du Tourisme, la Commission Départementale de l'Aide Sociale, le Conseil d'Administration de l'Ecole Normale d'Instituteurs, la Commission d'Aménagement Rural à la Chambre d'Agriculture, le Service de Lutte contre l'Incendie, les Foyers de Jeunes, etc... Il a donné de fréquentes conférences sur la législation rurale et sociale. Il a pris à maintes reprises des positions publiques pour la défense des droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en particulier pour l'octroi de la carte du Combattant aux jeunes d'Algérie, pour la parité du niveau de vie des travailleurs ruraux et urbains et pour un programme de défense de l'Ecole. Il s'est fait, au Conseil Général, le défenseur des personnes âgées, des invalides et de tous les déshérités.

Monsieur le Professeur **Claudius HULLARD** est né en 1934 à LYON, d'une vieille famille originaire d'Arandon et de la Chapelle-de-La-Tour, il fit de brillantes études au Lycée du Parc, puis à la Faculté des Lettres de Lyon. Marié en 1961, **M. HULLARD** est père de deux enfants. Agrégé de l'Université en 1959, M. le Professeur **HULLARD** occupe une chaire d'allemand au Lycée Emmanuel-Mounier. De plus, il s'intéresse tout spécialement aux questions scolaires, sociales et culturelles. Il a consacré une remarquable étude à Richard Wagner, et a collaboré activement à diverses publications littéraires et économiques tant en France qu'à l'étranger.

Pourquoi sommes-nous candidats ?

A cette question nous voulons apporter une réponse loyale et précise.

Nous pensons que dans un régime de liberté la première vertu d'un représentant du peuple, c'est d'être un homme libre. Dévoués sans bornes à la défense de nos mandants, nous ne serons les inconditionnels de personne.

Notre but est de soutenir dans la politique intérieure et extérieure de notre pays, tout ce qui est positif, tout ce qui peut procurer davantage de bien-être aux classes laborieuses, davantage de liberté et de prospérité à la Nation et aux collectivités locales et en particulier aux communes, davantage de sécurité et de garanties pour la paix du monde.

• 1 — LE MONDE AGRICOLE, LA CLASSE OUVRIERE ET LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS.

Les uns comme les autres ne veulent plus être traités en parents pauvres. Nous nous associons à toutes leurs préoccupations et revendications légitimes et nous réclamons pour eux la justice sociale, la justice fiscale et l'égalité des droits et du niveau de vie.

Quelques constatations relatives au niveau de vie des ruraux et des travailleurs :

— En 1948 : le blé est payé au producteur 35 F le kilo ; Un tracteur coûte 175.000 F soit 50 quintaux.
— En 1967 : le même blé est payé au producteur un peu plus de 40 anciens francs le kilo ; le même tracteur coûte 2 millions d'anciens francs soit 500 quintaux : DIX FOIS PLUS.
— De 1958 à 1967 les prix REELS ont chaque année augmenté en moyenne de 4 à 8 %. ET LES SALAIRES ? ? ?
— Les allocations familiales des petits commerçants et artisans sont à peine la moitié de celles des autres catégories. Nous demandons pour tous la retraite à 60 ans, et la suppression des abattements de zone.

- **2 — LES JEUNES.**

L'équipement scolaire et la revalorisation de la fonction enseignante doivent permettre une réduction des effectifs dans les classes surchargées. L'orientation scolaire doit cesser de n'être que théorique grâce à la construction d'établissements techniques susceptibles d'accueillir les élèves orientés.

- **3 — LES PERSONNES AGEES ET LES ANCIENS COMBATTANTS**

Auxquels doivent aller notre respect, notre gratitude et notre solidarité. Nous réclamons pour les personnes âgées et pour les invalides la fixation d'un minimum vital qui mérite son nom et leur permette de vivre. On avait promis en 1961 aux personnes âgées et aux invalides un minimum de 2.400,00 F par an. En 1967, la vie a augmenté : ce minimum est resté à 2.000,00 F par an.

Nous portons un particulier intérêt aux problèmes des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et soutenons sans réserve leurs revendications (rapport constant, carte du combattant aux jeunes d'Algérie etc...)

- **4 — LA PAIX.**

La sécurité de notre avenir et la place de la France dans le monde ne peuvent être garanties que par la Paix : notre pays a tout intérêt à préserver jalousement son indépendance vis-à-vis des grands blocs qui se partagent le monde : dans ce combat pour la paix nous serons toujours au premier rang.

- **5 — LA LIBERTE**

Nous sommes avant tout pour la défense de nos libertés et contre toute forme de pouvoir personnel.

Nous voulons la vraie liberté. La liberté de mourir de faim, ce n'est pas la liberté.

La liberté de vie n'existe pas pour les deux ou trois millions de vieillards dont on se débarrasse avec une « aumône » de deux ou trois francs par jour. Une telle ingratitude déshonore notre pays.

La liberté du travail n'existe pas pour celui qui s'épuise à faire des heures supplémentaires dans une cadence harassante parce que son horaire normal ne lui permettrait pas de subvenir aux besoins de sa famille.

L'égalité n'existe pas pour l'agriculteur, le petit commerçant ou l'artisan pénalisé dans son niveau de vie, dans son régime fiscal et dans ses allocations familiales, ni pour les veuves et les personnes seules, injustement traitées par la législation actuelle.

L'égalité devant les charges publiques n'existe pas pour le paysan victime des calamités naturelles, pour le sinistré ou la victime de guerre insuffisamment dédommagés, ni pour le rapatrié qui a tout perdu et qu'on a oublié d'indemniser.

Il n'y a pas de justice quand on tolère que des sociétés financières abusives dévorent impunément les économies des travailleurs et que des organismes (coopératives ou autres) créés pour aider les petits exploitants ruraux aboutissent au contraire à mettre en péril leurs exploitations et parfois à les ruiner.

En résumé la liberté c'est avant tout : des retraites décentes pour nos Vieux ; des salaires permettant de vivre ; la justice fiscale, davantage de logements sociaux, d'écoles, d'équipements culturels, hospitaliers et sociaux. C'est là, la véritable grandeur : donner plus de bien-être aux travailleurs, aux jeunes, aux personnes âgées qui en ont tant besoin — et assurer l'union de tous les Français sans exclusives partisanes.

Electrices, Electeurs,

Cette année il est indispensable de voter dès le premier tour car seuls les candidats qui auront eu **10% des inscrits** pourront affronter le deuxième tour.

VOTEZ EN MASSE
DES LE 5 MARS 1967 POUR :

François ROCHE

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT A LA COUR D'APPEL,
CONSEILLER GENERAL DE L'ISERE.

ET SON SUPPLEANT

Claudius HULLARD

AGREGE DE L'UNIVERSITE,
PROFESSEUR AU LYCEE EMMANUEL - MOUNIER.

VU : LES CANDIDATS.

IMP. GUIRIMAND - GRENOBLE 42-233